

SOMMAIRE

01	RAPPORT MORAL
05	SLEA ET ACOLADE DEVIENNENT ACOLEA
09	ACTIVITE 2019 et BILAN SOCIAL
12	RAPPORT DU TRESORIER
15	Protection de l'Enfance
22	Petite Enfance
25	Médico-Social
29	Justice des Mineurs
31	Inclusion Sociale
34	Centre Ressources
37	ANNEXES

44 NOS PARTENAIRES





RAPPORT MORAL

L'union d'ACOLADE et de la SLEA a sans aucun doute constitué l'événement majeur de l'année 2019.

Evoquée au premier trimestre 2018, elle fut effective au mois de juillet 2019, et actée au premier novembre 2019 avec effet rétroactif au premier janvier. ACOLEA, issue de cette union, a été constituée en un temps record pour une opération d'une telle ampleur.

Nous devons cette rapidité à la fermeté des convictions partagées par les deux Présidents et par les administrateurs des deux associations, à la collaboration harmonieuse des directions générales et de l'ensemble des cadres, qui sont parvenus à mettre en place les modalités de pilotage et de gestion dans les délais requis.

Au chapitre des facteurs ayant facilité l'union des deux associations il convient de citer le dialogue soutenu et constructif qui s'est instauré entre la direction générale et les organisations syndicales. N'oublions pas non plus l'accueil bienveillant de cette opération par l'ensemble de nos partenaires publics.

La réussite de cette fusion doit aussi beaucoup à la grande proximité de nos associations, dont les actions se déploient dans les mêmes cadres, avec les mêmes interlocuteurs publics, soumises au même environnement réglementaire, employant les mêmes types de personnels, formés dans les mêmes écoles, partageant la même convention collective, les mêmes contraintes budgétaires, les mêmes objets sociaux (à telle enseigne qu'il n'a fallu qu'une poignée de minutes pour reformuler cette proximité lors de la mise à jour des statuts).

Cofondatrices de RELYANCE, nos associations avaient en outre pu prendre conscience de leurs similarités et de leurs convergences de vue au sein de cette instance collaborative.

On peut se demander si la facilité avec laquelle nous sommes parvenus à cette fusion n'est pas le signe de l'effacement des particularismes associatifs, au profit du rôle croissant de la puissance publique dans la définition des besoins en matière d'action sociale, des réponses à y apporter, dans la fixation de leur mise en œuvre, et de leur mode de financement et de gestion.

Nous sommes en effet passés du développement de nos œuvres avec l'aide de la puissance publique, à la mise en œuvre de politiques publiques planifiées par celle-ci, sous son contrôle financier et normatif. A beaucoup d'égards, une telle évolution ne peut que nous réjouir ; elle correspond à ce projet qui motiva l'engagement des fondateurs du Sauvetage. Ceux-ci, porteurs de l'idéal philanthropique issu des lumières, qui trouvera son aboutissement conceptuel dans la notion de solidarité et son expression politique dans ces grandes réalisations de la troisième République, par exemple la protection de l'enfance, la justice des mineurs, la laïcité, etc., ceux-ci donc, ne pourraient que se réjouir de voir l'Etat développer des politiques publiques pour prendre en charge ce qui pendant longtemps n'a relevé que de l'initiative caritative.

Participer à la conception, la mise en œuvre et le perfectionnement des politiques publiques de solidarité, restera plus que jamais au cœur de notre engagement.

La fusion opérée entre ACOLADE et la SLEA doit nous rendre plus efficaces dans la mise en œuvre de ce projet. La force d'ACOLEA résidera dans sa capacité à pouvoir à nouveau influencer, proposer, éclairer l'action publique, ainsi que dans la crédibilité et la diversité de son expérience de mise en œuvre d'actions au service des politiques publiques.

A cet égard il nous faut avoir conscience que ce ne sera pas d'abord la taille de l'entreprise qui sera déterminante dans la réalisation de ces ambitions mais des transformations profondes de nos modes d'action et de nos cadres institutionnels et juridiques. Le terme d'entreprise pourrait d'ailleurs n'avoir qu'un caractère métaphorique pour désigner notre organisation actuelle.

Qu'on en juge.

La puissance publique par son contrôle très fin et strict de notre gestion peut quasiment être considérée comme notre unique actionnaire. Ce quasi actionnaire montre une certaine indifférence à donner aux associations les moyens de garantir leur pérennité. C'est ainsi que même dans le cas d'un exercice comptable consolidé excédentaire, nous pouvons perdre des fonds propres par le jeu des reprises d'excédents et des refus des dépenses jugées inacceptables.

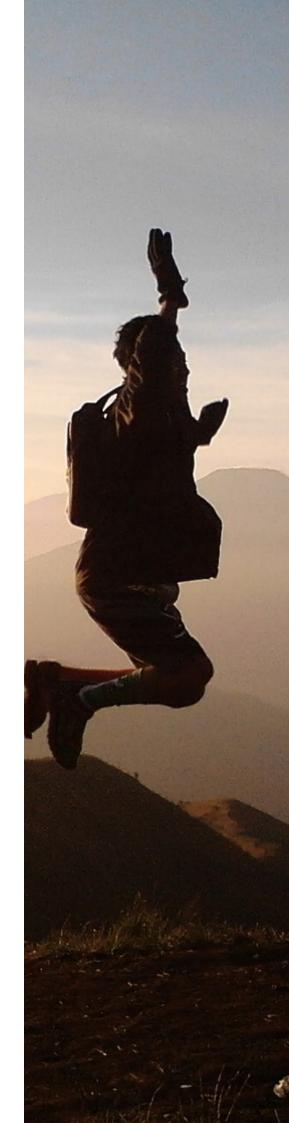
Nous sommes dans la situation d'une entreprise dont l'actionnaire s'approprie la totalité des excédents, tout en laissant à sa charge les déficits mettant ainsi gravement en danger nos fonds propres.

Par ailleurs, alors que les entreprises sont sur des marchés où généralement le nombre de producteurs est largement inférieur à celui des consommateurs, notre association se trouve dans la situation inverse. La puissance publique est sous diverses formes, notre seul client. Ne pouvant plus compter sur des dons pour renforcer ses fonds propres, ne pouvant actuellement pas diversifier sa clientèle, l'association quelle que soit sa taille pourrait progressivement s'appauvrir.

En tant qu'actionnaire la puissance publique s'approprie nos excédents, tandis qu'en tant que consommatrice elle refuse nos déficits cherchant par tous moyens à diminuer les prix dans un secteur où les gains de productivité sont quasi impossibles.

Quant à notre rôle d'employeur, s'il est largement reconnu par les conseils des prud'hommes et par l'inspection du travail, il se trouve dans les faits très largement amputé puisque pratiquement aucun accord collectif ne peut être conclu sans l'agrément des financeurs.

L'évolution des relations entre la puissance publique et les associations qui mettent en œuvre l'essentiel des prestations qui constituent aujourd'hui les politiques publiques en faveur des personnes vulnérables pourrait conduire à terme à une transformation du tissu associatif si ces dernières ne parviennent pas à développer de nouveaux modèles entrepreneuriaux, modèles qui ne sauraient se réduire à jouer sur le seul effet de la taille.



A cette recherche d'un nouveau modèle entrepreneurial, s'ajoute la nécessité de s'adapter à une nouvelle façon de penser la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité.

Trois termes permettent de décrire succinctement cette approche nouvelle : compensation, prise en charge personnalisée, désinstitutionalisation.

A travers ces trois termes, c'est à une transformation profonde de la notion d'établissement que nous sommes appelés en vue de produire une offre de service adaptée à chaque personne.

Retrouver une autonomie et une capacité à durer, développer un nouveau modèle entrepreneurial adapté à cet objectif, prendre en compte l'exigence croissante de personnalisation de la prise en charge des personnes vulnérables dans toute leur diversité, tels sont aujourd'hui les défis qu'ACOLEA, doit relever.

Plus que sa taille, ce sera sa capacité à anticiper et à innover qui fera la force et la réussite d'ACOLEA.

Mais l'innovation, la construction de nouveaux projets et le développement de nouvelles activités ne doivent pas être engagés sans analyser les risques humains, financiers, etc. qui peuvent engager ACOLEA.

Cette notion de RISQUES me semble importante, et nous allons prochainement créer une commission au niveau associatif.

La façon dont nos établissements et services sont parvenus à traverser la crise sanitaire que nous vivons montre que nous disposons des intelligences, des capacités d'adaptation et de la réactivité qui nous permettront de réaliser nos objectifs. La période du confinement à été riche de multiples initiatives dans tous les établissements et services.

Le lien entre tous à été maintenu grâce à l'utilisation des moyens de visio-conférences qui ont été accessibles pour tous en un temps record.

Une gazette hebdomadaire a été mise en place dans laquelle nous pouvions découvrir des réalisations, des mots d'enfants, une information précise sur tout ce qui concerne la pandémie.

Cette information, jointe à des consignes et des protocoles clairs et la possibilité de donner dès le début de la crise sanitaire des équipements que nous avions gardé en stock ont permis de rassurer les professionnels et de travailler sereinement.

Bien évidemment cette crise sanitaire engendre des charges imprévues que nous évaluons à plus d'un demi million d'euros. Nous espérons que les promesses seront tenues et que celles ci seront prises en charge par nos financeurs.

Si la fusion nous a beaucoup occupés en 2019, elle ne nous a cependant pas fait oublié la politique de partenariat inter-associatif.

Avec nos amis du Prado et des AJD nous avons ouvert dans le cadre d'un GCSMS l'établissement TER-RAMIES en vue d'accueillir plusieurs centaines de mineurs non accompagnés, là encore dans des délais rapides.

Et puis dans le cadre d'un mandat de gestion nous avons noué un partenariat riche de promesses avec l'AMPH qui nous apporte son expertise et son expérience dans le champ du handicap tout en trouvant chez nous un partenaire solide respectueux de ses projets et de son histoire.

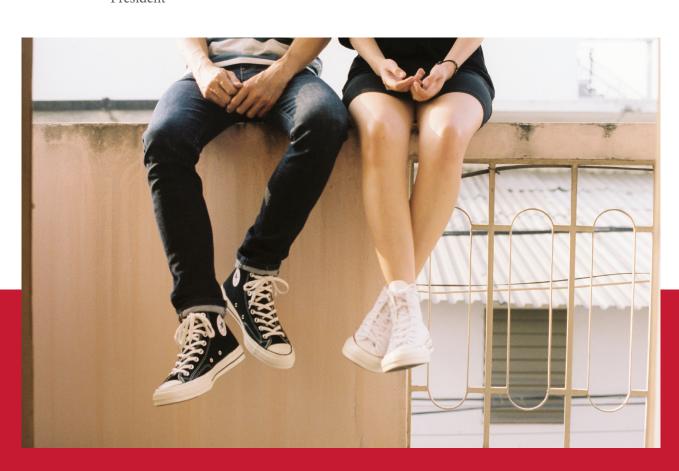
Je voudrais pour terminer saluer au nom de l'ensemble du Conseil d'Administration et de Guy LABOPIN, le travail de toutes les équipes d'ACOLEA, de l'ensemble des directeurs et plus particulièrement de Frédérique de CIANTIS, Catherine VIDAL et Michel HOUILLON, qui ont permis qu'ACOLEA devienne une réalité et soit en mesure de faire face aux temps troublés que nous traversons.

Michel HOUILLON, a souhaité mettre fin à ses fonctions de directeur général, qu'il avait prolongées pour faciliter la fusion d'Acolade et de la SLEA. Frédérique de CIANTIS après un duo réussi avec Michel HOUILLON prendra la Direction Générale de notre association.

Michel HOUILLON cependant a accepté de continuer à apporter son concours à la construction des projets associatifs et stratégiques d'ACOLEA et se verra confier la mission de conseil auprès des instances dirigeantes de l'association en matière de recherche et prospective tout en continuant d'exercer sa mission d'administrateur ad hoc au nom de notre association.

Quand à moi, je laisse la Présidence de notre association à Guy LABOPIN pour l'année à venir, tel que prévu dans le traité de fusion.

Jean-Yves DOLBEAU Président



2019 : LA SLEA ET ACOLADE DEVIENNENT ACOLEA!

L'année 2019 représente un tournant pour la SLEA et ACOLADE. Les deux associations sont entrées dans une nouvelle page de leur histoire.

En fusionnant, la SLEA et ACOLADE changent de périmètre, élargissent leurs secteurs d'activité, renforcent leur présence sur le territoire du Rhône et ... changent de nom!

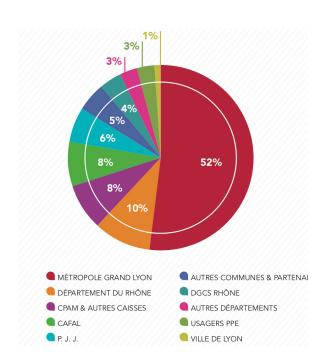
L'intégration des établissements et services de l'association ACOLADE par la SLEA a créé une nouvelle dynamique associative et des possibilités nouvelles de développement pour les années à venir. 2019 a été une année de bouleversements, de rencontres, de remises en question, et même de déménagements.

Les deux associations distinctes au premier semestre ont d'abord œuvré à leur union et à ses conséquences multiples : il a fallu comparer les fonctionnements, anticiper les différences, apprendre à se connaitre... Le programme était vaste. Au second semestre, l'union était effective.

Pour autant, tout restait à construire!

Depuis, Acolea gère 82 établissements et services et emploie plus de 1150 Equivalents Temps Plein, faisant de notre association l'une des plus importantes institutions du secteur de l'enfance, du social et du médico-social sur le territoire du Rhône et de la Métropole de Lyon.

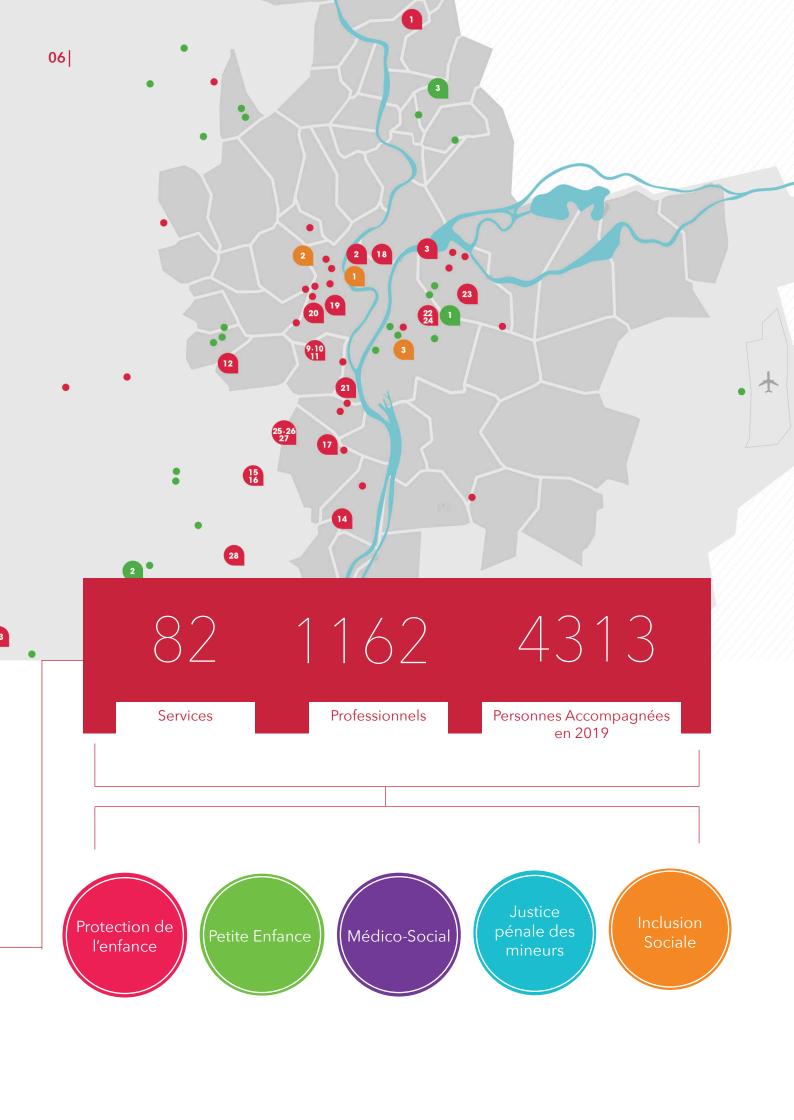
FINANCEURS EN 2019



QU'EST-CE QUI NOUS RÉUNIT ?

Ce qui nous réunit, ce sont nos valeurs associatives, des valeurs constitutives de l'idéal de société poursuivi par les adhérents de l'association depuis 1890 :









UNE DATE À RETENIR

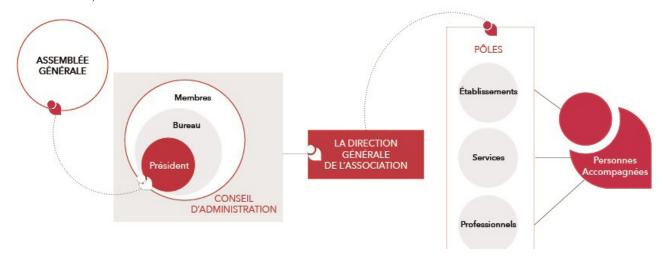
Le 19 juin 2019 ont eu lieu les Assemblées Générales d'ACOLADE et de la SLEA et la célébration de l'union de nos deux associations.

Le conseil d'administration d'ACOLADE a voté ce jour-là la dissolution de l'association, alors que celui de la SLEA votait l'absorption des établissements anciennement ACOLADE et le changement de nom de l'organisation.

S'en est suivi une soirée dans le gymnase du CEPAJ durant laquelle les Présidents et les Directeurs Généraux ont présenté aux salariés les objectifs de l'union, les secteurs d'activité, le nouveau nom et le nouveau logo. Salariés, bénévoles et partenaires ont pu lors de cet évènement faire connaissance et célébrer la naissance d'Acolea.

GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

Acolea, comment ça marche?





NOS MISSIONS

L'association s'engage dans des domaines d'intervention diversifiés mais autour de 3 grandes finalités communes :

- Eduquer et enseigner, au profit d'une inclusion de chacun dans notre société,
- Participer à la prévention des difficultés que peuvent rencontrer les enfants et les familles,
- Accueillir et accompagner tous les enfants, tous les jeunes et toutes les familles qui en auraient besoin.

Les établissements et services, situés sur le territoire de la Métropole de Lyon et du département du Rhône, s'organisent en 2019 en 5 grands secteurs d'activité :

Dans le secteur de la Protection de l'Enfance :

- Maisons d'Enfants à Caractère Social,
- Foyers adolescents,
- Services de placement externalisé,
- Services appartements,
- Services d'accueil familial,
- Unités de vie.
- Centre d'enseignement professionnel avec internat,
- Dispositif d'accueil d'urgence départemental,
- Service de prévention spécialisée.

Dans le secteur Médico-Social:

- Dispositifs ITEP,
- Pôle de compétences et de prestations externalisées pour enfants avec TSA,
- Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile pour enfants de 0 à 6 ans avec TSA,
- Equipes mobiles.

Dans le secteur de la Petite Enfance :

- Etablissements d'accueil du jeune enfant,
- Micro-crèches,
- Lieu d'accueil enfants parents,
- Relais assistantes maternelles.

Dans le secteur de l'Inclusion Sociale :

- Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale,
- Dispositif de prévention et de logement accompagné.

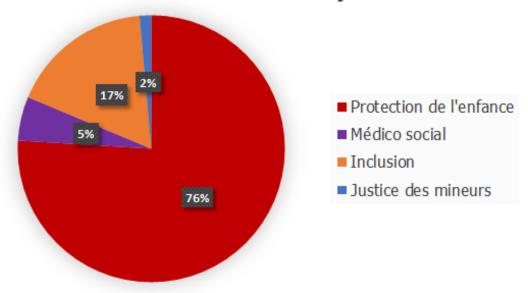
Dans le secteur de la Justice des Mineurs :

- Centres Educatifs Renforcés,
- Centre Educatif Fermé.

ACTIVITE 2019

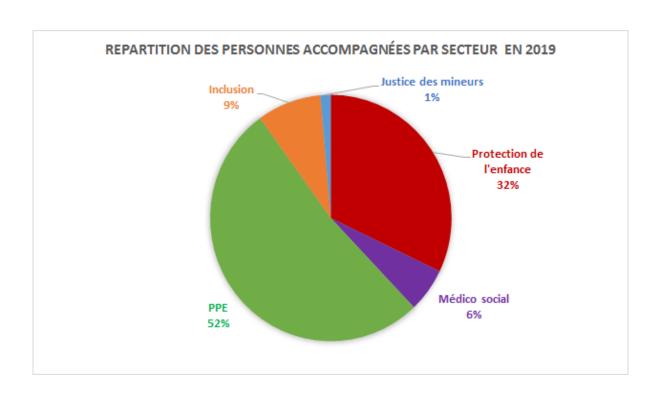
L'activité 2019 en jours se répartit comme suit entre les secteurs d'activité (hors Pôle Petite Enfance dont l'activité est en heures)

Activité acolea 2019 en jours - hors PPE



L'activité 2019 cumulée sur ces 4 pôles est de 410 124 journées. L'activité 2019 du pôle Petite Enfance représente de son côté un total de 1 304 257 heures.

4 313 personnes accompagnées en 2019!



DIALOGUE SOCIAL



Une année intense de négociations collectives

La fusion Slea / Acolade a rythmé le calendrier de travail des Ressources Humaines tout au long de l'année 2019.

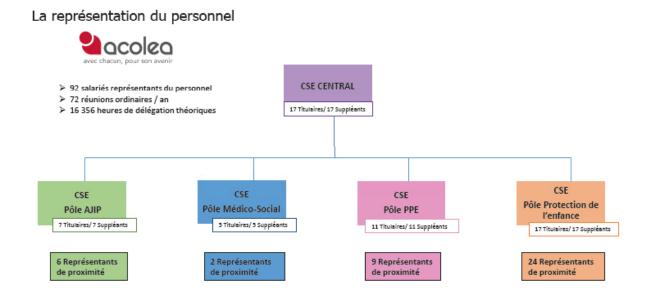
Dès février, en amont de cette opération de rapprochement, la Directrice des RH de la SLEA et la Responsable RH d'ACOLADE ont conduit ensemble, aux côtés de leurs Directions Générales, une importante série de négociations avec les organisations syndicales des deux associations.

C'est ainsi que, préalablement à la fusion, deux accords collectifs d'adaptation ont été conclus pour anticiper les impacts sur le statut collectif des salariés d'ACOLADE et assurer une transition et une harmonisation dans les meilleures conditions.

Parallèlement, la négociation s'est engagée sur la structuration des Instances Représentatives du Personnel (IRP) de la future entité dans la perspective des élections professionnelles post-fusion prévues en décembre 2019.

L'aboutissement de cette négociation fut la signature d'un accord majeur relatif à la représentation du personnel au sein de l'Association et traduisant la volonté des partenaires sociaux de poser les fondements d'un dialogue social renforcé pour accompagner le développement et l'évolution d'Acolea.

L'accord pré-électoral fixant le cadre des élections professionnelles et un accord relatif au droit syndical sont venus clore une année riche de rencontres et de productions avec nos partenaires sociaux.

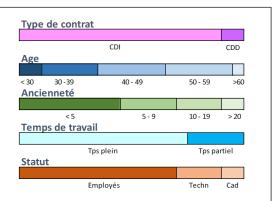


BILAN SOCIAL 2019

Durant l'année 2019, la croissance d'Acolea s'est poursuivie avec la naissance de 2 services en Protection de l'Enfance représentant la création de 23,5 ETP de salariés : la pouponnière et le service d'accueil d'urgence rattachés à la Maison des Pierres dorées.

73 O % W

1286 SALARIE.E.S ACOLEA



LES CHANTIERS DE 2020

La fin des accords collectifs applicables aux ex-salariés Acolade dès l'automne 2020 sera l'occasion de concrétiser l'harmonisation du statut collectif des salariés d'Acolea.

Pour mener à bien cet objectif, la priorité est la négociation d'un nouvel accord d'aménagement du temps de travail pour répondre aux besoins actuels et futurs de nos établissements.

Les accords Egalité Professionnelle et Aménagement des Fins de Carrière seront également renégociés et l'Association souhaite travailler avec les partenaires sociaux sur la valorisation des métiers de l'accueil, en particulier des permanents de Lieu de Vie.

Un chantier stratégique s'ouvrira au cours de l'année 2020 : le repérage des métiers et des compétences de demain au sein de la nouvelle entité Acolea avec ces implications sur le plan de développement des compétences et le recrutement des salariés.



RAPPORT DU TRÉSORIER 2019

L'exercice 2019 a été marqué par deux évolutions majeures dans la vie de l'Association :

- La recentralisation des fonctions supports sur une plateforme de services mutualisés (Centre Ressources), à compter de mai 2019, destinée à garantir la continuité de service et la réactivité, améliorer la fiabilité et la qualité de l'information de gestion, et nous doter de nouvelles fonctions transversales (notamment contrôle de gestion et prochainement achats)
- L'union avec l'Association AcOLADE au 1er juillet 2019, sous la forme d'une fusion-absorption avec un effet rétroactif au 1er janvier sur le plan comptable et fiscal, qui a nécessité des écritures comptables complexes et une harmonisation progressive des méthodes et procédures, qui se poursuit en 2020.

Cet exercice a également connu l'ouverture de plusieurs services et dispositifs :

- Dispositif Logis Jeunes ;
- Dispositif de Mise à l'Abri des MNA transféré au GCSMS Terramies en janvier 2020;
- Service d'Accueil d'Urgence du Rhône (comprenant une pouponnière et un accueil pour les enfants et adolescents).

Ainsi que des augmentations de capacité dans plusieurs établissements.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par la COVID-19 au 1er trimestre 2020 et l'Association s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.

Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, elle n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration des états financiers 2019, la Direction n'a pas eu connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Les comptes certifiés présentent un comparatif 2018 avec la seule entité absorbante (SLEA). Dans un souci de lisibilité et de comparabilité, les variations par rapport à 2018 exposées ci-après tiendront compte du cumul SLEA et ACOLADE.

COMPTE DE RESULTAT

Les produits d'exploitation s'élèvent à 69 048 223 €, en légère baisse de 469 980 € par rapport à 2018, essentiellement due à l'érosion de l'activité du placement familial et à une forte reprise d'excédent (469 545 €). Les principaux financeurs de l'exploitation sont la Métropole (53%), le Département du Rhône (10%), la CPAM (8%), la CAF (7%) et la PJJ (6%).

Le compte de résultat de l'exercice 2019 présente un excédent de 654 763 €, qui se décompose comme suit :

- un résultat d'exploitation de 997 694 € ;
- un résultat financier de 104 384 €, essentiellement dû aux intérêts sur emprunts (122 964 €);
- un résultat exceptionnel de -473 452 €, principalement lié à des provisions pour litiges prud'homaux (687 369 €);
- une reprise sur fonds dédiés (CITS et CNR) pour 239 246 €;
- l'impôt sur les produits financiers sur les personnes morales à but non lucratif pour 4 341 €.

Le résultat de la gestion libre de l'Association est un excédent de 307 135 €, principalement dû à la reprise d'une provision devenue sans objet.

Le résultat administratif des établissements (résultat comptable des établissements corrigé des reprises de résultats 2017 par les financeurs) est un excédent de 817 173 € qui reflète les opérations de l'année.

En dépit d'enveloppes budgétaires de plus en plus contraintes, la plupart des établissements sont néanmoins à l'équilibre ou en excédent, grâce à une bonne activité et aux efforts de maîtrise des dépenses.

Seuls quelques établissements présentent des déficits significatifs, principalement liés à une activité inférieure aux prévisions, et à des charges non reconnues ou minorées aux budgets exécutoires :

- L'Accueil Familial Lyon : -341 696 € Le déficit est essentiellement dû à la baisse récurrente de l'activité liée à la pénurie d'assistants familiaux.
- Le Siège : -311 337 € Le déficit est en grande partie conjoncturel et provient des surcoûts liés à la fusion : honoraires, personnel supplémentaire pour faire face au surcroît d'activité,

dépenses de formation et d'intégration informatique...

- Le Centre Educatif Fermé « La Mazille » : -230 637 € Comme chaque année, le déficit provient principalement d'un dépassement sur les charges de personnel lié au remplacement des arrêts maladie et AT (indispensable compte tenu de la nature de l'activité)
- L'Accueil Rapide « Bergame » : -104 796 € Le déficit provient d'une sous-activité liée cette année au changement de missions de l'établissement.

Conformément au décret budgétaire du 22 Octobre 2003, les excédents sont proposés à l'affectation à la réserve de compensation (disponible pour les équilibres budgétaires futurs), au financement de mesures d'exploitation ou à la réserve d'investissement.



BILAN

A L'ACTIF

Les acquisitions d'IMMOBILISATIONS incorporelles et corporelles (hors transferts entre établissements) à hauteur de 2 048 441 € ont porté essentiellement sur le renouvellement de matériels (véhicules, électroménager, informatique, mobilier...) et la poursuite de l'aménagement et de la rénovation des locaux.

Le financement des investissements a été assuré par les dotations aux amortissements de l'année.

Pour le REALISABLE ET LE DISPONIBLE

Le poste « Clients » est en forte diminution, notamment parce qu'un décalage de réglement de la Métropole avait provoqué une hausse importante au 31 décembre 2018.

La diminution du poste « Autres créances » provient notamment de l'arrêt du CITS en 2019.

Concernant le poste « Disponibilités » : Depuis 2015 afin de limiter le montant des comptes de liaison inter-établissements, il n'est procédé à aucun virement de compensation entre les comptes bancaires débiteurs et créditeurs au 31 décembre.

Les comptes bancaires débiteurs figurent en « Disponibilités » pour un montant de 24 200 374 €.

Les comptes bancaires créditeurs figurent en « Emprunts et Dettes auprès des établissements de crédit » pour un montant de 15 025 747 €.

Compte tenu des caisses d'un montant de 77 690 €, les disponibilités nettes s'élèvent donc à 9 252 317 €.

Le poste « Valeurs Mobilières » est stable à 2 773 941 €.

La trésorerie globale s'élève ainsi à 12 026 258 €, soit environ 2.2 mois de charges d'exploitation décaissables. Il ne s'agit néanmoins que d'une vision instantanée au 31 décembre.

AU PASSIF

Les FONDS PROPRES sont en augmentation et s'élèvent à 23 186 924 € en lien avec le résultat excédentaire 2019. Toutefois, cette variation soumise pour partie à la procédure d'examen des Comptes Administratifs, ne doit pas occulter une tendance de fond à la dégradation des fonds propres liée aux dépenses refusées par les Autorités de Tarification et de Contrôle. Il s'agit principalement de charges de personnel et plus particulièrement des coûts de remplacement des salariés absents pour maladie ou accident du travail, qui ne sont pas prévues dans les budgets. Le montant de ces dépenses refusées pour la période 2010 à 2017 s'élève à 3 590 966 €.

La diminution des EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT correspond à l'annuité de remboursement des emprunts en cours. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit sur l'exercice. L'endettement de 3 592 844 € est très modéré à 16 % des fonds propres.

La diminution des « Emprunts et Dettes Financières Divers » correspond à la variation des comptes courants créditeurs des SCI.

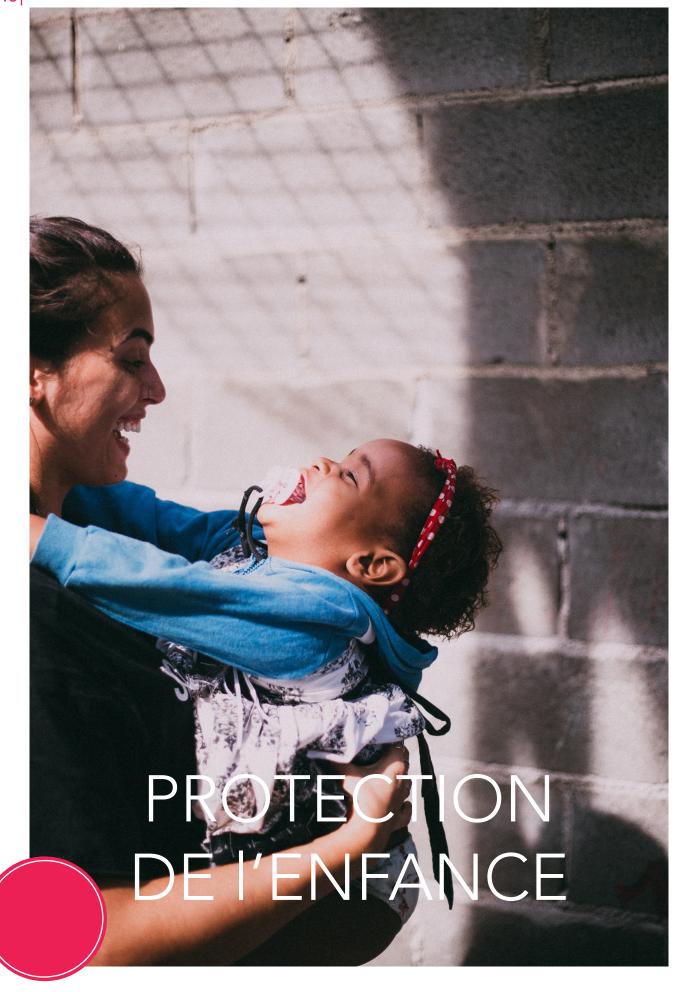
Le poste « Fournisseurs » est stable.

La diminution des « Dettes fiscales et sociales » est liée notamment à la baisse des charges sociales intervenue en 2019.

EN CONCLUSION

Je tiens à saluer l'implication de la Direction Générale, des services administratifs, des directions d'établissement et plus généralement de tous les salariés dans l'effort de maîtrise des dépenses dans les budgets impartis d'une part, et dans la réalisation de l'activité et l'adaptation des dispositifs à l'évolution des besoins, d'autre part, qui permettent à ACOLEA de présenter des comptes 2019 équilibrés et qui contribuent à renforcer l'image positive de notre Association auprès de nos usagers et de nos financeurs.

Monsieur Daniel MORIZOT, Trésorier Adjoint de l'Association





29 698,99 1385 Services ETP Enfants Accompagnés

BILAN DE L'ANNÉE 2019

L'année 2019 a été dense pour nos établissements Protection de l'Enfance : avec la fusion d'ACOLADE et de la SLEA, c'est un très grand pôle Protection de l'Enfance qui s'est formé. Maisons d'enfants, foyers, accueil familial, placement à domicile, appartements éducatifs, prévention spécialisée... l'offre de services est riche et nous permet d'envisager des projets coordonnés et innovants pour les territoires financeurs.

Dès 2019, nous avons développé une stratégie associative en protection de l'enfance ayant comme objectif de :

- Proposer une diversité de services en protection de l'enfance sur chaque territoire;
- Faire évoluer nos organisations de protection de l'enfance vers des dispositifs plus souples, y compris au niveau de la gestion financière, par la mise en place de Contrats Pluri-annuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) par territoire;
- Mettre en place pour chaque CPOM un pilote unique du dispositif, donc une direction unique. A compter du 1er janvier 2020, plusieurs directions ont ainsi été modifiées.

L'ensemble de nos établissements et services ont commencé à travailler ensemble dès 2019 au sein de l'instance CODIR réunissant les différentes directions.

Plusieurs thématiques sont travaillées collectivement au sein du pôle, notamment :

- Le développement de missions de coordination d'équipe au sein de nos établissements;
- Le travail de la notion de référence de parcours, qui viendra introduire une différenciation des missions des différents professionnels éducatifs des internats;
- 3. La poursuite de l'harmonisation des pratiques entre les SAEE. Une matinée de travail inter SAEE s'est ainsi déroulée le 9 septembre 2019, abordant une réflexion sur la temporalité des mesures et la durée des accompagnements, des échanges sur les critères d'admission et de refus de prise en charge, et la mise en place d'une cellule de veille des incidents en SAEE.

LES ENFANTS ET FAMILLES ACCOMPAGNES EN 2019

Cette année, les établissements et services de protection de l'enfance d'Acolea remarquent à nouveau :

- Une augmentation de la présence des enfants sur les établissements durant les weekends et les vacances scolaires et une augmentation des visites médiatisées, qui demandent un temps de déplacements de plus en plus conséquent et un besoin d'encadrement professionnel plus fort le week-end.
- Une hausse des situations accompagnées à la fois en protection de l'enfance et dans le secteur du handicap. Les Maisons d'enfants par exemple, accueillent en moyenne 20 à 30% d'enfants en situation de handicap, mais pour deux de nos Maisons, ce sont 50% et même 67% d'enfants cette année qui bénéficient d'une notification MDPH.
- Une poursuite de la baisse des mesures administratives. Cellesci avaient augmenté suite à la Loi de 2007, mais depuis plusieurs années consécutives maintenant, nos établissements notent un retour en arrière et une nouvelle hausse des mesures judiciaires.



Mineurs non accompagnés : RelYance crée TERRAMIES

Depuis 2018, Acolea fait partie de la plateforme interassociative RelYance, aux côtés de la Fondation AJD et de l'association Prado Rhône-Alpes. En 2019, RelYance a créé un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale qui s'est vu attribuer par la Métropole de Lyon la gestion de 500 places d'hébergement et d'accueil de jour pour des Mineurs Non Accompagnés. Le GCSMS, appelé Terramies, a mutualisé ses fonctions support avec celles d'Acolea. Le dispositif a commencé l'hébergement et l'accompagnement des MNA le 1er janvier 2020.

La création de ces places dédiées par la Métropole de Lyon vient impacter directement les services de protection de l'enfance d'Acolea, puisque le public des MNA se verra à présent orienté directement vers Terramies. Cela viendra modifier en profondeur pour certains de nos établissements le public accueilli et donc les méthodes d'accompagnement.



A partir du printemps, le SAEE SUD fait vivre son jardin potager en organisant des journées très investies par les enfants.



EVOLUTION DE NOS DISPOSITIFS EN 2019

Début 2019, le Département du Rhône a confié à Acolea la mission de concevoir et gérer le dispositif d'accueil d'urgence départemental.

Après des mois de travail, ce dispositif a pu voir le jour. Actif depuis le 2 septembre 2019, il prévoit la perspective de 51 places pour des enfants de 0 à 18 ans. Les places disponibles sont gérées par une plateforme d'urgence centralisée.

Une pouponnière a été créée pour l'accueil des tout petits au sein de l'établissement Les Pierres Dorées à Frontenas.

Dans le cadre de ce projet notre foyer «Les Esses» a rejoint l'accueil d'urgence du Rhône, tandis que celui de «Bergame» s'est transformé pour devenir «Les Cerisiers» et consacrer sa missions à l'accueil d'urgence pour la Métropole de Lyon.

Certains établissements et services ont vu leur nombre de places, leur implantation ou leur autorisation évoluer cette année :

• Au Service d'accueil familial Notre Dame, l'année 2019 a été celle du renouvellement de l'autorisation et de l'élargissement de la tranche d'âge de 0 à 18 ans.





- En novembre 2019, l'unité de vie «errance» Lentilly a changé de projet pour devenir deux unités de vie classiques avec des accueils pérennes : deux adolescents sont restés sur le site de Lentilly et deux adolescents ont intégré la nouvelle unité de vie qui s'est ouverte au 8 rue d'Avignon à St-Fons, le 8 novembre 2019.
- Le SAEE Petite Enfance du Rhône est passé après seulement quelques mois d'ouverture de 10 à 15 places ; l'équipe a également pu présenter son projet à Brignais auprès d'élus du département de Loire Atlantique.
- Le SAEE de Villefranche a vu son nombre de places augmenter de 18 à 24. Depuis Avril 2019, une nouvelle antenne a également ouvert ses portes à Thizy les Bourgs, pour ainsi être au plus près des familles du territoire du haut Beaujolais vert.

LES PERSPECTIVES 2020

- Acolea a remporté l'appel à projets du Département du Rhône pour la gestion des places d'Aide Educative Administrative. Un nouveau service voit ainsi le jour au printemps 2020 pour la gestion de 530 mesures d'AEA.
- Une plateforme SAEE Petite Enfance de 4 places verra également le jour en 2020, pilotée à partir du SAEE Sud pour les territoires Nord et Sud de la Métropole.
- Aux Peupliers, une réflexion sera menée sur les locaux et la configuration des groupes. Force est de constater que l'établissement manque actuellement considérablement d'espaces collectifs.
- Au foyer Le Passage, d'importants travaux de rénovation ont débuté début 2020, permettant un accueil de meilleure qualité et un accompagnement éducatif au plus près des besoins des jeunes accueillis. Durant ces travaux le groupe d'adolescents a été accueilli au sein de notre DITEP Les Eaux Vives.

- En 2020, le CEPAJ devra prendre des décisions relatives au foncier qui vont engager l'établissement pour au moins une décennie :
 - 1. Repenser l'environnement du site,
 - 2. Reconfigurer le bâtiment administratif pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.
 - 3. Reconstruire les bâtiments d'internat sur site et pour cela le définir en nombre de places,
 - 4. Choisir les formations enseignées.
- En 2020, du côté de SLEADO:
 - 1. L'ouverture d'une 6eme unité de vie à la demande de la Métropole ;
 - 2. Le déménagement de l'unité de vie de Lentilly pour Feyzin en mars 2020 ;
 - 3. Le déménagement de l'unité de vie de Vaugneray sur le territoire métropolitain.
- Installation de la Pouponnière du Rhône dans ses nouveaux locaux à Frontenas au 1er avril 2020.

Le pôle Protection de l'Enfance s'est lancé à l'automne 2019 dans l'organisation d'un évènement de grande ampleur : une ACOLEA FOOTBALL CUP dont l'ambition est de réunir les enfants et les professionnels de tous les services autour d'une journée sportive et festive.

Prévu pour le mois de juin 2020, cet évènement a dû être annulé à cause de la COVID-19, mais nous ne manquerons pas de le relancer dès que possible!



2020-2021 : une formation commune à l'ensemble du pôle

En 2020, Acolea organise en lien avec le CREAI ARA la formation des établissements et services de protection de l'enfance de l'association au référentiel d'évaluation des situations en protection de l'enfance ESOPPE. Déjà utilisé depuis plusieurs années par les SAEE de l'association, le référentiel et les outils qui en découlent constituent :

- Une démarche participative qui permet d'impliquer les parents et l'enfant dans l'évaluation de leurs besoins ;
- Un socle commun de connaissances qui tient compte des approches écosystémiques et neuro-développementales recommandées par la Loi du 14 Mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

Acolea, dans une volonté associative de références communes sur l'évaluation des besoins, la co-construction des projets et les attendus concernant les écrits, a décidé de former d'abord l'ensemble des cadres (directeurs, chefs de service et psychologues) puis d'organiser un système de transmission en interne. La transmission du référientel ESOPPE, du langage commun et des bonnes pratiques qui l'accompagnent sera un enjeu important de l'année 2020-2021 pour la Protection de l'Enfance d'Acolea.





PREVENTION SPECIALISEE

BILAN DE L'ANNEE 2019

- 553 jeunes suivis tous secteurs confondus
- 7 collectifs familles
- 21 camps et séjours à la journée
- 2 sessions Code de la Route pour l'ensemble du service
- 3 informations préoccupantes

Fresque realisée avec des jeunes à Gerland



ZOOMS SUR...

... LES CHANTIERS EDUCATIFS

- 3 chantiers à Lyon pour 450 h de travail : Convention bailleurs/Ville de Lyon/Acolea/ Mission Locale
- 26 chantiers à Villeurbanne pour 1394 h de travail : Convention bailleurs/Préfecture/ Ville de Villeurbanne/ Acolea/ Mission Locale
- 10 chantiers à Vaulx en Velin pour 900 h de travail : bailleurs/Acolea

... LE PROJET LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

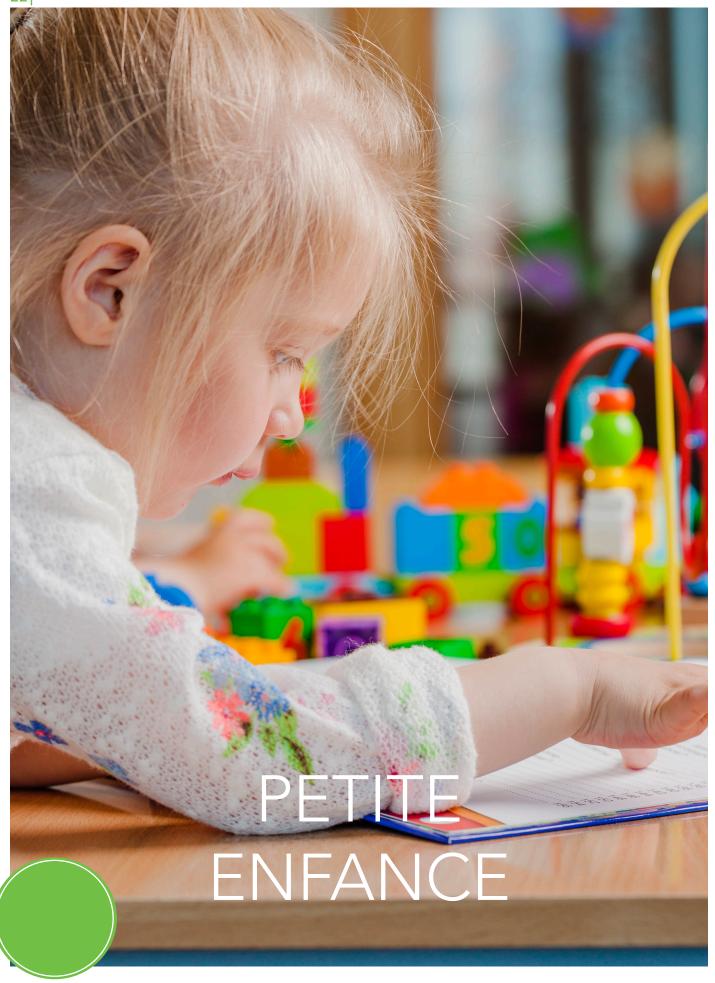
Le cadre : des Conventions tripartite (Collèges-ACOLEA -Famille) pour la prise en charge des exclus temporaires par la création de la classe interne, avec 3 à 5 jours de prise en charge.

- LYON 3 et 7: 5 collèges de secteur 2 conventions signées
- VILLEURBANNE : 4 collèges de secteur /- 2 conventions signées ; 2 lycées / 1 convention signée
- VAULX EN VELIN: 3 collèges de secteur/ 3 conventions à la signature; 2 lycées 2 conventions signées avec le même lycée

Prise en charge de 12 enfants par an et par collège.

PERSPECTIVES 2020

- Mise en place des chantiers CTOS à Vaulx en Velin
- Approfondir le travail avec les habitants
- Consolider les liens avec les partenaires historiques (PJJ et MDM)
- Développer le travail avec les familles et les enfants du territoire
- Mettre en œuvre des structures de soutien scolaire (Naturecol)
- Mise en place de chantiers d'utilité publique pour les 12/16 ans
- Soutien aux parents victimes de violences intrafamiliales
- Partenariat et soutien aux centre sociaux de secteur (Activité de proximité)
- Projet les Invisibles en partenariat avec Mission Locale Communes
- Chantiers culturels en lien avec le Plan de Pauvreté (TNT Villeurbanne, Centre Historique Résistance et Déportation, Archéologie)
- Projet Entreprise d'Insertion « Chantiers éducatifs »





39 267,5 2248

Établissements ETP Enfants Accompagnés

BILAN DE L'ANNÉE 2019

Cette année est marquée par un renfort du siège administratif du pôle grâce à l'embauche d'un technicien chargé du suivi de la maintenance de toutes les structures du Pôle Petite Enfance (PPE).

Certains personnels administratifs du PPE ont quant à eux rejoint le centre ressources Acolea.

Un travail a été mené visant à la cession de la crèche d'entreprise Planète Câlins située sur le site de l'aéroport Lyon Saint Exupery à la Mutualité Nationnale Hospitalière car nous n'arrivions plus à developper l'activité auprès d'autres entreprises. Les instances représentatives du personnel ont été concertées à chaque étape de ce dossier.

Nous avons également travaillé sur les réponses aux renouvellements de Délégations de Service Public pour :

- Toutes les structures (10) de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO),
- Une partie des structures (6) de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD),
- La structure de Dommartin et les structures

 (3) de l'intercommunalité de Cailloux sur Fontaines, Fontaines Saint Martin et Sathonay Village.

Ce qui représentait la remise sur le marché de la gestion de 20 structures sur les 39 du Pôle Petite Enfance.

Tous les renouvellements ont été reconduits!

PERSPECTIVES 2020

- La cession de la gestion de la crèche Planète Câlins à la Mutualité Nationale Hospitalière en février 2020.
- Une augmentation de la capacité d'accueil de 3 places de la crèche des P'tits Gnocs (Commune de Pommier-CCBPD) avec le passage de 18 à 21 places en septembre 2020.
- L'embauche d'un 2ème directeur adjoint afin de partager le PPE en 2 secteurs et offrir ainsi un meilleur accompagnement aux responsables et à leurs équipes.
- Le renouvellement des délégations de service public des 2 structures de la CCBPD en août 2020 et de la structure de Bessenay en décembre 2020.

Les challenges à venir seront de maintenir la qualité du service rendu auprès des usagers, enfants et familles, afin que les collectivités continuent de nous faire confiance et nous permettent de poursuivre la gestion à l'issue des renouvellements des delégations de service public ou des marchés publics.

BESOINS DES ENFANTS ACCOMPAGNÉS EN 2019

Certains enfants dans leur comportement ou leur développement interpellent les équipes. Il peut s'agir de troubles du comportement « passagers » ou au contraire déjà bien « installés ».

Une demande d'observation complémentaire est alors faite auprès des 3 psychologues institutionnels, dédiés entre autre à l'accompagnement de ces situations, après accord des parents.

Dans certains cas, la décision d'avoir un accompagnement spécifique est évoquée dès la fin de l'observation car les difficultés observées dépassent la capacité de mobilisation auprès de cet enfant.

Une rencontre avec les parents est alors organisée avec le psychologue et le responsable de la structure où l'enfant est accueilli afin de proposer une aide individualisée pour l'enfant par un stagiaire étudiant en psychologie, appelé au sein du PPE, <u>Compagnon Thérapeutique</u>.

Devenir le Compagnon Thérapeutique d'un enfant c'est accepter d'être son auxiliaire, son allié, dans les situations concrètes de sa vie en crèche à des heures et des jours réguliers.

C'est un engagement rigoureux et exigeant sur toute l'année

16 étudiants sont ainsi intervenus en 2019.





PARTENARIATS

La ville de Lyon et la Caisse d'Allocation Familiales du Rhône ont été sollicitées financièrement pour rafraichir la structure Océane (Lyon 6ème) tant au niveau des peintures que de la réfection des sols.





8 90,1 250 Services ETP Personnes Accompagnées

BILAN DE L'ANNÉE 2019

En juillet 2019 la fusion entre la SLEA et ACOLADE est devenue effective. Au niveau du Pôle Médico-Social, la nouvelle organisation d'Acolea a impacté les personnels administratifs. Le poste d'Econome a été rattaché à la Responsable Comptabilité Budget, et le poste de Gestionnaire Paie a été rattaché au Responsable Paie et ADP, tous deux dépendants du Centre Ressources.

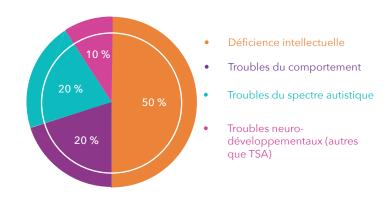
L'année 2019 a aussi été marquée par des discussions en vue d'un rapprochement entre l'Association Mornantaise pour les Personnes Handicapées (AMPH) et Acolea. Il s'agissait d'étudier la faisabilité et la pertinence d'un rattachement des établissements de l'AMPH au Pôle Médico-Social d'Acolea.

Le mandat de gestion, prenant effet au 1er janvier 2020 a pour objet de fixer les conditions techniques, administratives et financières selon lesquelles Acolea assurera une mission de direction générale des établissements et services de l'AMPH, au nom et pour le compte de l'AMPH.

Au 31 décembre 2019, le Pôle Médico-Social d'Acolea comptait 8 établissements, services et dispositifs :

- Trois DITEP (3 ITEP et 3 SESSAD implantés à Ouroux, Mornant et Grigny)
- Un PCPE pour enfants avec TSA implanté à Grigny
- Un SESSAD pour enfants de 0 à 6 ans avec TSA implanté à Grigny
- Trois équipes mobiles implantées à Mornant, Ouroux et Grigny

Auxquels sont venus s'ajouter les 8 établissements de l'AMPH au 1er janvier 2020. Cet ensemble représentait une file active d'environ 460 personnes composée de 180 adultes et de 280 jeunes (0 à 20 ans). Les troubles et déficiences des personnes accompagnées en 2019 se répartissaient comme suit :



RÉORGANISATION

Au 1er septembre 2019, le Pôle Médico-Social s'est également réorganisé, en lien avec le futur rapprochement avec l'AMPH :

- Le directeur adjoint de la Pavière, M. Costang, a pris la direction du DITEP La Pavière et du DITEP Les Eaux Vives,
- Le directeur adjoint de la Bergerie, M. Cramoisan, a pris la direction du DITEP La Bergerie,
- Un deuxième poste de chef de service a été créé sur le DITEP La Pavière, attribué à Mme Giroud-Martinez, anciennement éducatrice coordinatrice sur le DITEP Les Eaux Vives,
- Un poste d'Assistante de Direction a été créé afin de décharger les Directeurs et le Directeur du Pôle Médico-social des tâches administratives,
- Le médecin psychiatre exerçant aux Eaux Vives, intervient également de façon régulière à la Pavière et à la Bergerie depuis février 2019, ceci afin de rapprocher les établissements dans une même dynamique.





ÉVALUATION INTERNE ET SUIVI CPOM 2017-2022

Cette démarche d'évaluation interne a pour objectif d'aboutir à l'élaboration d'un plan d'action. Elle a aussi permis d'impliquer l'ensemble du personnel dans une réflexion sur leurs pratiques, les attendus des familles et le fonctionnement des établissements.

En ce qui concerne les indicateurs de suivi du CPOM 2017-2022 et l'activité globale ils sont à retrouver en détail dans le rapport de chaque établissement.

Ces indicateurs, associés à la diversification des modalités d'accompagnement, à la réduction des places d'internat et à la montée en puissance des SESSAD de la Bergerie et de la Pavière, montrent la dynamique inclusive dans laquelle s'est engagé le pôle Médico-Social.

Enfin, l'année 2019 a vu se renforcer la notion de Pôle Médico-Social en multipliant les échanges entre les DITEP et la mutualisation de moyens.

PERSPECTIVES 2020

Sur 2020, la mise en œuvre du mandat de gestion va représenter un enjeu central. De nombreux projets concernant les établissements et services de l'AMPH doivent être menés :

- Extension et transformation du service d'accueil de jour de la ferme de Verchery,
- Ouverture de 6 places de foyer de vie sur la Métropole,
- Transformation du domicile collectif de Givors,
- Ouverture d'une unité pour personnes handicapées vieillissantes en lien avec l'EHPAD de Mornant,
- Ouverture d'un foyer d'accueil médicalisé pour personnes vieillissantes à St Genis les Ollières,
- Externalisation du foyer de vie de Bel-Air,
- déménagement du SAVS de Givors.

En ce qui concerne les établissements médico-sociaux d'Acolea, nous souhaitons poursuivre la diversification des réponses, notamment en proposant un hébergement en famille d'accueil. Cette famille d'accueil sera mobilisable par l'ensemble des ESMS enfants du pôle Médico-Social.

La dynamique engagée depuis 2018 se poursuivra (inclusion, travail territorial) et sera enrichie des résultats des évaluations internes afin de travailler notamment sur les projets d'établissements.







BILAN DE L'ANNÉE 2019

- Au cours de l'année 2019, les directions des CER et CEF ont travaillé avec le Centre Ressources à la création d'un référentiel d'évaluation interne commun. L'évaluation aura lieu en 2020.
- L'association a répondu en 2019 à un appel à projets de la PJJ pour l'ouverture d'un service réalisant des Mesures Judiciaires d'Investigation Educatives (MJIE). L'appel à projets a finalement été remporté par le Prado Rhône Alpes mais le projet d'Acolea est arrivé en seconde place.
- En décembre 2019, les 6 assistants familiaux du CER ont tous validé leur diplôme, le DEAF.
- Le CEF a travaillé sur une réponse à appel à projets auprès de la Fondation de France, «Accompagner les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté». Le projet soumis, intitulé «La parentalité à toute épreuve : un projet culturel collectif pour redonner du pouvoir d'agir aux parents et aux adolescents durant un placement en Centre Educatif Fermé» a été retenu et grâce à l'entreprise MIMRAN DONASE 2019, partenaire du programme, la Fondation de France a attribué au CEF une subvention à hauteur de 12 200 euros, pour la réalisation du projet en 2020.

PERSPECTIVES 2020

- Le CER réfléchit à la création d'un dispositif tremplin type Service d'Accueil et d'Accompagnement Educatif, qui offrirait un accueil adapté et une attention individualisée, pour des jeunes sans solution en sortie de CER.
- Pour le CEF, un projet de mise en place de Chantiers Educatifs rémunérés, avec contrats de travail, avait été pensé depuis plusieurs années sur notre site géographique. La difficulté était le portage des contrats de travail et les rémunérations des mineurs. Ce projet a pu concrètement voir le jour en 2020. Une proposition de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien de chantiers d'entretien d'espaces verts et de rénovation de bâtiments (rénovation de peinture de chalets) de la base nautique et de loisirs du Lac des Sapins, à proximité du CEF est ainsi venue concrétiser ce projet. Deux jeunes ont déjà pu bénéficier de ces contrats.
- Des réflexions communes CER/CEF seront développées au sein du pôle Justice pénale des mineur. A mettre au travail : des mutualisations de ressouces humaines, une réflexion commune sur la gestion budgétaire financière et logistique, une harmonisation des procédures de recrutement, des formations collectives partagées...



ZOOM SUR QUELQUES PROJETS ÉDUCATIFS 2019

Au CER, cette année les jeunes ont bénéficié à nouveau de séances d'équitation, mais aussi d'ateliers cuisine, d'ateliers espaces verts et maraichage, d'ateliers création, ou encore de boxe éducative.

L'un des moments forts de l'année a été le séjour multi-activités en Ardèche. Au programme : canoé et via ferrata.

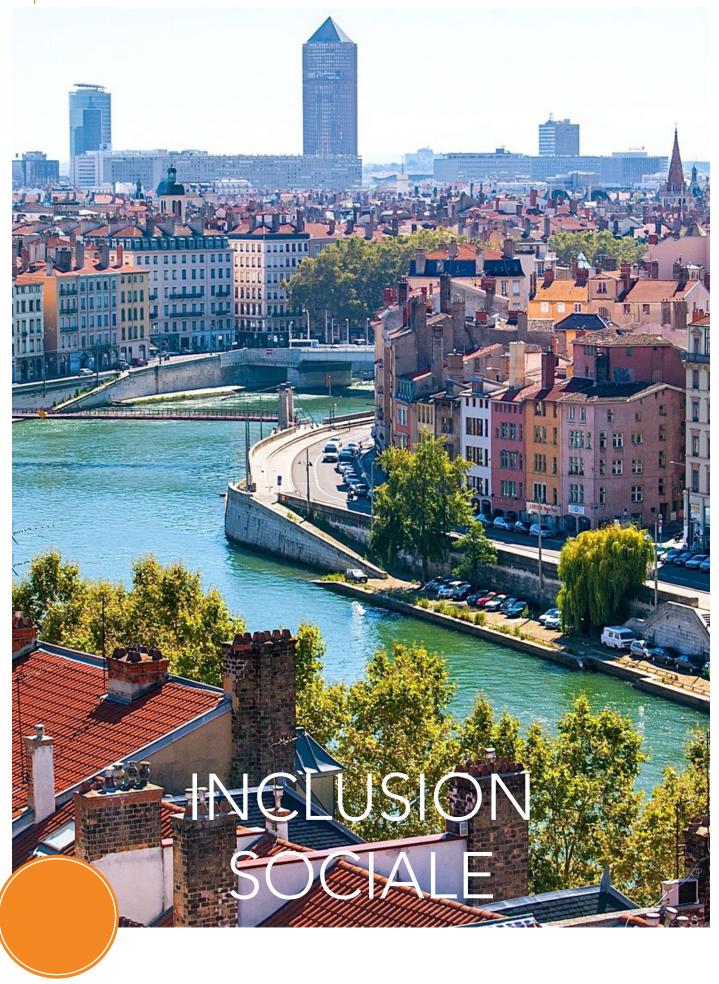
Au CEF, un projet a été proposé par l'association *Stop Chut!* en juin 2019 à 4 adolescents sur 3 journées d'intervention avec la participation de professionnels du CEF et de l'association *Stop Chut!* Cette action se situe sur un volet de prévention par rapport aux consommations de drogue et à la santé en général.

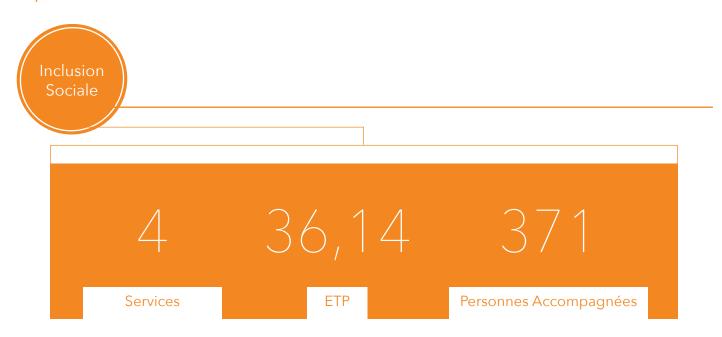
L'approche éducative de l'association Stop Chut! allie la revalorisation narcissique des adolescents avec dans un premier temps le dépassement de soi avec la découverte de la plongée.

Dans un deuxième temps, l'action se concentre sur la rencontre avec les autres : échange avec un ancien consommateur afin de découvrir son parcours mais aussi vivre une expérience de solidarité en découvrant une association humanitaire.









BILAN DE L'ANNÉE 2019

Le rapprochement associatif a donné naissance au 1er janvier 2020 au Pôle Inclusion Sociale constitué du CHRS les Foyers Educatifs, du dispositif de logement accompagné Logis Jeunes et des CHRS la Croisée et l'Etoile. Cela permettra de prévenir les ruptures de parcours, de protéger les plus fragiles, d'inclure dans la société les plus démunis, d'accompagner dans des transitions de leur vie les plus en difficultés. Ces objectifs sont les axes fondateurs de ce pôle.

Cette année, nos services ont donc accompagné 371 personnes dont 59,57 % d'adultes et 40,43 % d'enfants. Nous avons comptabilisé 191 entrées et 171 sorties durant l'année 2019.

Le nouveau dispositif Logis Jeunes est un service d'accompagnement vers et dans le logement qui s'adresse prioritairement à des jeunes de 18 à 21 ans qui ont été pris charge ou qui sortent des établissements et services de la Protection de l'Enfance.

Il poursuit 3 objectifs:

- Éviter à des jeunes adultes sortant des dispositifs de Protection de l'Enfance présentant des fragilités sociales de vivre des ruptures qui peuvent les conduire à la rue, voire même à une désocialisation durable;
- Éviter les sorties sèches des dispositifs de l'ASE, en venant en appui au service de Protection de l'Enfance et au jeune dans la préparation de son projet de sortie vers le logement;
- Favoriser et soutenir l'insertion sociale et professionnelle du jeune.

PERSPECTIVES 2020

- La montée en charge du dispositif Logis Jeunes pour atteindre 50 jeunes accompagnés et en logement, et sa pérennisation.
- Pour l'Etoile, le passage de deux logements en Inter-Médiation Locative dans la poursuite de la transformation de l'offre demandée par la DDCS.
- La création du Pôle Inclusion Sociale est un évènement en soi, avec de nombreux changements notamment dans l'équipe de direction. L'année sera donc axée sur la prise de connaissance des différentes équipes et le développement de référentiels d'actions et de pratiques communes.
- Le développement d'un projet transversal aux 4 services, avec la création d'un partenariat avec Dons Solidaires pour permettre aux jeunes et familles de bénéficier de produits d'hygiène sous forme de dons ou à prix extrêmement réduits.
- La préparation de la contractualisation du CPOM 2021-2023 commun aux 2 CHRS.
- La révision des projets d'établissement.

TEMPS FORTS 2019

Pour le CHRS la Croisée-l'Etoile, les évolutions se sont portées, à la demande de la DRDJSCS, sur la transformation de places, réservées jusqu'alors à de l'accueil inconditionnel de l'Etoile, à des places ayant vocation à accueillir du public relevant de l'insertion. Si nous comprenons la nécessité de concentrer nos efforts d'accompagnement sur un public pour lequel les leviers d'insertion vers des droits, de l'emploi et du logement sont davantage possibles, notre inquiétude quant à la situation de ce public aux droits incomplets demeure. En effet, il nous semble aujourd'hui indispensable de pouvoir penser des opérations de régularisation leur permettant de pouvoir à leur tour s'insérer dans notre société par l'emploi et le logement.

Autre impact sur le service : la transformation de 17 places CHRS en place d'intermédiation locative, et la mise en place d'un CHRS Hors les murs. Si nous adhérons parfaitement au principe en lien avec la philosophie du *Logement D'Abord (LDA)*, nous restons pour autant prudents sur ces évolutions :

- D'une part, à cause de la limitation à 18 mois de la prise en charge alors qu'au regard du CASF, ces publics privés de logement ont droit à être accompagnés aussi longtemps que nécessaire,
- D'autre part au regard de la tension du territoire en terme d'offre de logement et de la rareté de logement à bas coût, au risque de sélectionner les publics les plus solvables.

«LES RAGEANTES» docu-fiction « La nouvelle création court-métrage de Cocotte Minute !

Produit par la MJC Laënnec Mermoz et le Grabuge.» avec les jeunes du CHRS Les Fovers Educatifs



4 logements sont concernés par cette transformation, dont 2 ont eu lieu en 2019.

Enfin, cette opération aurait tout son sens dans une logique de *Logement D'Abord* si les personnes pouvaient par la suite demeurer dans leur logement. Or, la possibilité de faire glisser le bail nous contraindrait à devoir de nouveau capter des logements, mais uniquement dans le parc privé. Il nous semblerait plus pertinent dans une vraie visée de *Logement d'Abord* de réaliser des glissements de baux sur des places CHRS situées dans des logements du parc social.

Enfin, autre évènement de 2019, le service L'Etoile a déménagé rue Maisiat à Lyon, à côté du CHRS La Croisée.



PARTENARIATS

Pour Logis Jeunes : développement de partenariat avec les Maisons de la Métropole pour les Solidarités. Un autre partenariat a été construit également avec la banque solidaire de l'équipement et des épiceries sociales, et bien entendu avec de nombreux bailleurs sociaux.

Pour Les Foyers Educatifs: travail avec la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE), sur l'évaluation des pratiques d'accompagnement à partir des besoins exprimés par les jeunes. Un partenariat également avec l'ANPAA sur la prévention et réduction des risques liés aux addictions.

Pour La Croisée : poursuite du travail sur l'accueil des femmes victimes de violences en partenariat avec VIFF-FIL.

Pour <u>L'Étoile</u>: développement de nouveaux partenariats avec l'Equilibre café, les éco-charlie, Anciela, les escales solidaires, etc. permettant de rompre l'isolement des familles très précaires que nous accompagnons.





Notre nouvelle association a créé une plate-forme centralisée de fonctions supports au service de ses établissements, composée des personnels des sièges SLEA et AcOLADE et de personnels des établissements SLEA, avec les objectifs suivants :

- Garantir la continuité de service et la réactivité en constituant des équipes de plusieurs personnes susceptibles d'intervenir sur les dossiers;
- Assurer l'harmonisation des pratiques et procédures, ainsi que la fiabilité et la qualité de l'information produite, grâce à une spécialisation et une formation poussée des personnels sur un champ de compétences;
- A terme, utiliser les gains de productivité résultant de ce nouveau fonctionnement pour se doter de fonctions transversales qui nous font aujourd'hui défaut, dont en particulier le contrôle de gestion et la gestion des achats.

Cette réorganisation, faite à moyens constants, n'a aucun impact sur les budgets des différents établissements car les personnels concernés voient leur rattachement hiérarchique modifié mais restent affectés budgétairement sur leur établissement d'origine. Cette structuration ainsi que la spécialisation des professionnels ont nécessité un effort très important de développement des compétences : perfectionnement sur le métier retenu pour les personnels issus des établissements, prise en main des nouveaux outils informatiques, formations certifiantes de longue durée en management, contrôle de gestion, juridique...

En 2019, l'objectif principal a été d'initier la convergence des systèmes d'information et de communication des 2 associations, ainsi que l'harmonisation des procédures. Les priorités ont porté sur le logiciel de comptabilité et le logiciel de paie ainsi que sur la mise en œuvre d'une messagerie commune.



OBJECTIFS 2020

Les principaux objectifs définis pour l'année 2020 sont les suivants :

- 1. Finalisation de l'harmonisation des procédures de gestion et poursuite de l'intégration des systèmes d'information et de communication ;
- 2. Mise en place de tableaux de bord de gestion à destination de la Direction Générale et des Directions d'Etablissement ;
- 3. Mise en oeuvre d'un espace bureautique partagé pour les dossiers informatiques communs ;
- 4. Redéfinition des missions du Service Informatique interne en lien avec le prestataire ex ACOLADE, nécessitant une renégociation complète du contrat ;
- 5. Centralisation de certains achats;
- 6. Analyse du patrimoine et élaboration d'un programme pluriannuel d'investissement en lien avec le projet stratégique de l'Association.

ZOOMS

* GESTION DU PATRIMOINE

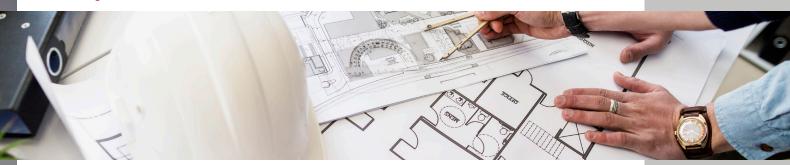
Les objectifs principaux de juillet à décembre 2019 étaient :

- D'établir un état des lieux des pratiques et des outils des 2 associations;
- De mettre en commun les process de travail pour aboutir à la rédaction de procédures qui ont été mises en place à partir de mars 2020;
- De développer les missions de conseil et d'expertise du service auprès des directeurs généraux et des directeurs de Pôle.

De nombreux chantiers de réhabilitation ont démarré sur l'automne 2019 : la Pouponnière à Frontenas, la résidence Depagneux à Villefranche, un immeuble à Caluire, Le Passage à Francheville. Plusieurs dossiers de gros travaux ont été mis au travail en collaboration avec des architectes, des mairies et les directeurs de pôle.

En 2020, suite à l'obtention de financements, des chantiers vont démarrer sur plusieurs sites, en autres :

- au Cepaj,
- aux Peupliers,
- au Docteur Yvert.



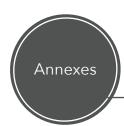
* INFORMATIQUE

L'un des gros chantiers de l'année 2019 a été l'étude et la mise en oeuvre de l'organisation informatique technique et fonctionnelle de la fusion des 2 associations :

- Evolution du lien internet SDSL vers un lien fibre et mise en oeuvre d'une autre liaison fibre dédiée à la navigation internet;
- Redistribution des bureaux, configuration des postes de travail et des ressources d'impression et bureautiques sur le site de Montbrillant;
- Migration des 2 systèmes de messagerie et domaines en @acolea-asso.fr;
- Fusion des bases comptables Cegi Compta First ;
- Migration d'Alfa GRH sur Cegi Paye First.

En 2020, le chantier se poursuit avec :

- Le raccordement de tous les établissements ex Slea au Data Center Widip via lien VPN;
- La mise en place d'une relation d'approbation entre les domaines informatique Slea et Acolade pour simplifier la gestion des comptes utilisateurs et le partage de données;
- La mise en oeuvre d'une arborescence bureautique partagée pour renforcer le travail collaboratif et les échanges interservices;
- La dématérialisation des bulletins de paie;
- De nouvelles procédures internes (politique de sécurité du système d'informations...).



TABLEAUX DE SYNTHÈSE D'ACTIVITÉ 2019

PROTECTION DE L'ENFANCE	
Nombre de services autorisés	29
Nombre de places autorisées	1024
Nombre d'ETP total au 31 décembre 2019	698,99
Nombre total de personnes accompagnées dans l'année	1385 hors prévention spécialisée
Âge moyen des personnes accompagnées au 31 décembre 2019	13,1 ans
Total des demandes d'admission comptabilisées	1387
Nombre d'entrées	469
Nombre de sorties	475

MÉDICO-SOCIAL	
Nombre de services autorisés	8
Nombre de places autorisées	191
Nombre d'ETP total au 31 décembre 2019	90,1
Nombre total de personnes accompagnées dans l'année	250
Age moyen des personnes accompagnées au 31/12/19	11,71 ans
Pourcentage de femmes accompagnées dans l'année	14,29 %
Pourcentage d'hommes accompagnés dans l'année	85,71 %
Total des demandes d'admission	58
Nombre d'entrées	34
Nombre de sorties	40
Dont sorties «en rupture»	2
Durée moyenne des accompagnements ayant pris fin dans l'année	4,25 ans

PETITE ENFANCE	
Nombre de crèches	33
Nombre de places autorisées	704
Nombre de micro crèches	3
Nombre de place autorisées	28
Nombre total d'enfants accueillis en crèches et micro crèches	1 950
Nombre de familles concernées en crèches et micro crèches	1 242
Nombre de Relais Assistantes Maternelles (RAM)	2
Nombre total d'enfants accueillis en temps collectifs aux RAM	249
Nombre de familles accompagnées aux RAM	440
Nombre de Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP)	1
Nombre d'enfants accueillis durant les permanences	49
Nombre de familles présentes durant les permanences	33
Nombre total d'établissements	39
Nombre total de places autorisées hors RAM et LAEP	732
Nombre total d'enfants accueillis au PPE dans l'année	2 248
Nombre total de salariés au 31 décembre 2019	312
Nombre d'ETP total au 31 décembre 2019	267,4
Âge moyen des enfants accueillis au 31 décembre 2019	moins de 36 mois
Nombre de nouveaux enfants accueillis en crèches et micro crèches	700
Nombre de départs d'enfants des crèches et micro crèches	778
Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un compagnon thérapeutique	16
Nombre de bénévoles intervenant sur le pôle	0

JUSTICE DES MINEURS	
Nombre de services autorisés	3
Nombre de places autorisées	24
Nombre d'ETP total au 31 décembre 2019	47,5
Nombre total de personnes accompagnées dans l'année	59
Age moyen des personnes accompagnées au 31/12/19	16,5 ans
Pourcentage de femmes accompagnées dans l'année	0 %
Pourcentage d'hommes accompagnés dans l'année	100 %
Total des demandes d'admission	810
Nombre d'entrées	54
Nombre de sorties	53
Dont sorties «en rupture»	11
Durée moyenne des accompagnements ayant pris fin dans l'année	5,8 mois

INCLUSION SOCIALE	
INCLUSION SOCIALL	
Nombre de services autorisés	4
Nombre de places autorisées	245
Nombre d'ETP total au 31 décembre 2019	36,15
Nombre total de personnes accompagnées dans l'année	371
Pourcentage d'adultes	59,57 %
Pourcentage d'enfants	40,43 %
Nombre d'entrées en nombre de personnes	191
Nombre de sorties en nombre de personnes	171
Durée moyenne du séjour CHRS jeunes	11,5 mois
Durée moyenne du séjour CHRS famille	18,4 mois
Durée moyenne de séjour AME	17,7 mois
Durée moyenne de séjour urgence FVV	4,8 jours
Durée moyenne de séjour urgence accueil traditionnel	42,6 mois
Nombre de bénévoles intervenant sur le pôle	3

BILAN ACTIF AU 31/12/2019 SLEA sous nom d'usage ACOLEA

Libellé	Montant brut 31/12/2019	Amort. et prov. 31/12/2019	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				_
Immobilisations incorporelles :	Ī			
Frais d'établissement	331 245.00	298 425.96	32 819.04	14 357.76
Autres immobilisations incorporelles	554 061.57	392 424.91	161 636.66	-34 209.46
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :	7			
Terrains	1 097 251.93	195 462.90	901 789.03	207 014.68
Constructions	26 874 444.01	18 260 373.54	8 614 070.47	2 871 329.44
Installations techniques, matériels et outillage	4 156 894.12	3 292 789.18	864 104.94	731 758.74
Autres immobilisations corporelles	16 241 532.73	10 876 389.17	5 365 143.56	4 236 148.66
Immobilisations corporelles en cours	222 853.66		222 853.66	172 196.36
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	9 098 081.18	351 984.00	8 746 097.18	8 662 473.85
Autres titres immobilisés	369 554.48		369 554.48	
Prêts	12 075.76		12 075.76	
Autres immobilisations financières	235 925.68		235 925.68	139 463.66
TOTALI	59 193 920.12	33 667 849.66	25 526 070.46	17 000 533.69
Comptes de liaison (1)				
TOTALII				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	27 407.94		27 407.94	27 407.94
Autres approvisionnements	28 493.31		28 493.31	31 081.19
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 941.79		3 941.79	
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	4 754 689.96	37 790.26	4 716 899.70	5 691 245.19
Autres créances	1 032 149.98	147 868.85	884 281.13	1 859 777.24
Valeurs mobilières de placement	2 781 436.38	7 495.86	2 773 940.52	1 931 575.42
Disponibilités	24 278 064.19		24 278 064.19	19 585 744.18
Charges constatées d'avance	252 214.42		252 214.42	130 176.97
TOTAL III	33 158 397.97	193 154.97	32 965 243.00	29 257 008.13
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI		<u> </u>		
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)	92 352 318.09	33 861 004.63	58 491 313.46	46 257 541.82
(4) the Arbbert and a fix a billion of the defection of the first and the defection of the defecti	 	T	Т	
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre				
cet établissement et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : 5 201 707,17 € Dont à plus d'un an : 399 473,66 €				
	1			

BILAN PASSIF AU 31/12/2019 SLEA sous nom d'usage ACOLEA

Libellé	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	9 236 546.92	3 740 744.43
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement Réserves de compensation	431 628.93 753 347.65	483 641.93 412 904.35
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	2 264 872.92	2 264 872.92
Autres réserves	3 368 295.09	3 393 132.08
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	2 271 783.65	-2 720 794.36
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-639 531.49	-182 474.21
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	818 251.17	-1 295 487.29
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-242 703.16	-164 887.48
Résultat de l'exercice sur ressources propres	307 134.94	2 356 874.23
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	347 627.80	504 522.54
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 385 480.06	1 386 149.23
Provisions réglementées :		
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	2 824 249.03 2 013 495.50	4 612 687.18 855 852.44
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	385 348.77	394 320.11
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	425 404.76	3 362 514.63
Droit des propriétaires		
TOTALI	23 126 983.51	14 791 885.55
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques	928 531.13	671 712.12
Provisions pour charges	501 382.87	1 014 974.73
Fonds dédiés	343 351.20	15 590.16
TOTAL III	1 773 265.20	1 702 277.01
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	18 618 590.88	16 801 627.94
Emprunts et dettes financières divers (3)	2 118 945.53	2 263 729.76
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs Detter fournies urs et comptes rettechés (4)	3 443 500 00	4.000.005.01
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4) Dettes sociales et fiscales	2 142 580.80 7 766 695.31	1 608 995.01 6 013 615.30
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	288 904.36	84 641.84
Autres dettes (5)	2 494 829.12	2 980 174.36
Produits constatés d'avance	160 518.75	10 595.05
TOTAL IV	33 591 064.75	29 763 379.26
Ecart de conversion (passif) TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)	58 491 313.46	46 257 541.82
(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 15 025 747,27 €		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
I/A) Dont à plus d'un an . Dont à mains d'un an . 2 1/2 E00 00 €		
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an : 2 142 580,80 € (5) Dont fonds des majeurs protégés :		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019 SLEA sous nom d'usage ACOLEA

Libellé	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits d'exploitation :		
Ventes de marchandises	1	
Production vendue (biens et services)	7 726 952.18	7 530 209.70
Montant net du chiffre d'affaires	7 726 952.18	7 530 209.70
dont à l'exportation :		
Production stockée Production immobilisée		
Dotations et Produits de la tarification	55 943 051.00	36 951 944.19
Subventions d'exploitation	3 892 406.23	3 828 971.48
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 419 107.68	298 482.71
Autres produits	66 705.46	867 573.16
Total I	69 048 222.55	49 477 181.24
Charges d'exploitation :	I	
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	373 915.95	366 397.47
Variation de stock	2 587.88	-2 117.33
Autres achats et charges externes	15 631 927.06 4 005 548.55	10 556 388.75 2 107 533.61
Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements	32 693 980.85	23 526 019.54
Charges sociales	12 579 659.15	9 962 234.80
Dotations aux amortissements et dépréciations :		2 2 2 2
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 221 497.84	1 267 213.01
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	3 827.98	469 319.92
Autres charges	537 583.71	324 978.95
Total II	68 050 528.97	48 577 968.72
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	997 693.58	899 212.52
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice ou perte transférée III		
Perte ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers :	Т	
De participation	1	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	7 274.74	1 755.35
Autres intérêts et produits assimilés	4 972.73	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	598.96	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	15 764.74	
Total V	28 611.17	1 755.35
Charges financières :]	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 195.01	1 899.81
Intérêts et charges assimilées	125 758.39	74 493.45
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 041.56	5 195.05
Total VI	132 994.96	81 588.31
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-104 383.79	-79 832.96
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	893 309.79	819 379.56
Produits exceptionnels :]	
Sur opérations de gestion	27 921.53	
Sur opérations en capital	385 294.13	2 182 662.50
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	91 301.49	33 819.93
Total VII	504 517.15	2 216 482.43
Charges exceptionnelles :]	<u>-</u>
Sur opérations de gestion	1 882.37	838.68
Sur opérations en capital	227 507.47	138 563.59
Dotations aux provisions et dépréciations et transferts de charges	748 579.21	35 062.95
Total VIII	977 969.05	174 465.22
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-473 451.90	2 042 017.21
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	4 341.00	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	-239 245.85	
Total des produits (I + III + V + VII)	69 820 596.72	51 695 419.02
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	69 165 833.98	48 834 022.25
Bénéfice ou perte	654 762.74	2 861 396.77

NOTES
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••



NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS















